ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Question écrite n° 12684

Texte de la question

Mme Christine Decodts attire l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur la situation financière des étudiants exerçant une activité professionnelle. Selon une enquête de l'Observatoire national de la vie étudiante menée en 2020, 40 % des étudiants exercent une activité professionnelle. Cela témoigne de la nécessité pour les étudiants de travailler en parallèle des études pour s'assurer un moyen de subsistance. Malheureusement, la situation économique ne joue pas en faveur des étudiants ; un constat demeure, celui des difficultés financières, encore plus marquées dans les grandes agglomérations en raison du coût élevé de la vie. Ainsi, les revenus que les étudiants perçoivent d'un emploi en parallèle de leurs études ne suffisent pas, nécessitant d'accroître la charge de travail au détriment de ces dernières. D'ailleurs, 48 % des étudiants exerçant une activité rémunérée estiment qu'elle a des effets négatifs sur leurs études, selon une enquête de l'observatoire national de la vie étudiante menée en 2020. Concernant les aides sociales, alors que les étudiants sont éligibles aux aides au logement, il en va différemment concernant la prime d'activité ; en effet, les étudiants exerçant une activité professionnelle ne peuvent prétendre à la prime d'activité en raison de la condition de seuil de 1070,78 euros nets mensuels, or la plupart des étudiants exerçant une activité professionnelle ne perçoivent pas une telle rémunération sans que cela ait un impact sur leur réussite scolaire. Elle souhaite donc savoir si des mesures sont envisagées afin d'ouvrir plus largement la possibilité pour les étudiants exerçant une activité professionnelle de percevoir la prime d'activité.

Données clés

Auteur : Mme Christine Decodts
Circonscription : Nord (13e circonscription) - Renaissance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 12684
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Travail, plein emploi et insertion
Ministère attributaire : Travail, santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 7 novembre 2023, page 9890
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)